

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2014

---

LUTTE CONTRE APOLOGIE TERRORISME SUR INTERNET - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 12

présenté par  
M. Larrivé

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« un service de communication au public en ligne mettant à disposition »

les mots :

« , sur un service de communication au public en ligne, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.